

La jeunesse

AU MOYEN ÂGE

Exposition prolongée
jusqu'au 19 juin 2022 !



TOUR JEAN SANS PEUR
20 rue Étienne Marcel
75002 Paris
www.tourjeansanspeur.com

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Contrairement aux idées reçues et comme le souligne l'historien Pierre Riché, à qui cette exposition est dédiée, des milliers de textes et d'images attestent de l'affection que les parents portent à leur progéniture au Moyen Âge. L'enfant tout comme l'adolescent (encore associé à l'enfance au Moyen Âge) est pardonné même s'il est censé détenir une responsabilité juridique dès ses 12 ans et une majorité dès ses 14 ans !

L'exposition fait découvrir toutes les étapes de la vie d'un jeune dans la société médiévale depuis ses premiers pas jusqu'à la folle jeunesse (entre 21 et 40 ans), considéré comme l'âge le plus dangereux de la vie humaine, âge dont il faut combattre l'excès de joie et de vent, fausse étymologie du mot « jovent » désignant la jeunesse.

Visuel : Confier ses fils âgés de 10 à 12 ans à un puissant seigneur
D'après le *codex Manesse*, Allemagne, 1^{ère} moitié du XIV^e siècle, Heidelberg, BU, ms Pal. Germ. 848, f° 422

Tour
Jean sans peur



COMMISSAIRE D'EXPOSITION

Danièle Alexandre-Bidon
historienne, E.H.E.S.S.

COORDINATION

Rémi Rivière & Agnès Lavoye
Tour Jean sans Peur

GRAPHISME

Jean-Jacques Guillon
c-visuel

RECONSTITUTIONS

Véronique Durey,
céramiste, [Poterie des grands bois](#)

Louis Seboux
ébéniste

HORAIRES D'OUVERTURE

Prolongation jusqu'au 19 juin 2022
13h30 - 18h00
du mercredi au dimanche

TARIFS

visite libre : 6 €, TR 4€
(tour Jean sans Peur + exposition)

visite guidée adultes (sur réserv.)

groupes 10- 20 pers. : 10€, TR 7€/ pers.
(visite guidée expo + accès libre à la tour)

scolaires : forfait de 90€ (sur réserv.)

AUTOUR DE L'EXPOSITION

Conférences, concert,
animations jeune public
programme
disponible sur
www.tourjeansanspeur.com

CONDITIONS DE VISITE (CONTEXTE COVID-19)

Accès sans réservation
Fin du port du masque à partir du 28/02/22
Fin du pass vaccinal à partir du 14/03/22

TOUR JEAN SANS PEUR

20, rue Étienne Marcel - 75002 Paris
tél. : 01 40 26 20 28
site : www.tourjeansanspeur.com
Twitter : [@TourJSP](https://twitter.com/TourJSP)

CONTACT PRESSE

Agnès Lavoye
Publics/Communication
tel : 0140262028

courriel : contact@tourjeansanspeur.com

ACCÈS

Métro : ligne 4, station Étienne Marcel
Bus : ligne 29, arrêt Turbigo/Ét. Marcel
RER : lignes A, B, D, station Les Halles
Parking : Les Halles-Nord/ St-Eustache

Les saisons de la vie

Si la **conception antique** divisait la vie en quatre étapes à l'image des saisons, au **Moyen Âge**, certains encyclopédistes vont plus loin et proposent une **partition en six ou sept moments**, tel Barthélemy l'Anglais au XIII^e siècle : petite enfance (0 – 7 ans), *pueritia* (7-14 ans), adolescence (14 – 21 voire 28 ans), jeunesse (21 – 40 ans), état d' « homme parfait » (40 – 50 ans), vieillesse et enfin « antiquité » sans terme certain...

Certains de ces âges sont fortement marqués : **7 ans** est l'âge de **raison** et de communion, **12 ans** l'âge possible du **mariage** (même si celui-ci est en général à l'âge de 25 ans) et de la responsabilité juridique et **14 ans**, âge de la **majorité** et du service militaire. Entre **16 et 20 ans**, le jeune noble devient adulte par la cérémonie de l'**adoubement**.

En cas de décès du père ou de la mère, c'est l'**aîné** qui les remplace. C'est également lui qui hérite de la majeure partie de leur patrimoine. En l'absence d'**héritier mâle**, les petites filles peuvent devenir de riches héritières. Autrement, elles reçoivent une **dot** en échange de leur exclusion de l'héritage familial...

Croissez et multipliez

L'enfant reste totalement **emmaillotté** durant les 2 à 3 premiers mois avant que les liens ne se défassent pour le haut du corps. **Allaité**, il est rapidement nourri de **bouillies constituées d'aliments prémâchés** par la nourrice à base de miel, lait de chèvre, pain voire même de vin (utilisé coupé comme comme vermifuge et anti-diarrhéique). Au moment du sevrage, les biberons prennent le relais.

La **santé infantile** a sa place dans les livres des simples, les régimes de santé, les manuels de gynécologie... Ainsi, les remèdes médicaux sont dosés au tiers de ceux destinés aux adultes (comme pour les saignées, à partir de 12 ans).

Si la **mort** survient, le bébé baptisé peut être inhumé avec ses parents mais également près des fonds baptismaux ou bien encore sur le parvis, voire même le long des murs de l'église afin de recevoir l'eau bénite des gouttières !

Le **baptême** devient systématique à partir des XII^e et XIII^e siècles par crainte de la mort sans sacrement. Si toutefois cela arrive, l'Eglise prévoit à la même période le **limbe des enfants**, lieu particulier de l'enfer pour un repos éternel et sans souffrance. La famille peut aussi procéder à une ultime tentative de réveil de l'enfant en l'apportant à l'église, dans un **sanctuaire à répit**, une chapelle dédiée à la Vierge Marie, patronne de l'enfance. Au moindre signe de vie, l'enfant, posé sur l'autel, est rapidement baptisé et gagne sa vie au paradis.

Qui aime bien châtie bien

Dans la société médiévale, l'**attitude des filles** est plus surveillée que celle des garçons.

Si, au XIII^e siècle, le pédagogue italien Philippe de Novare estime qu'il ne convient pas qu'elles apprennent à lire, les choses évoluent aux siècles suivants. Ainsi, des **lectures issues de textes bibliques**, de vies de saints (*La Légende dorée*) sont conseillées dans des **traités d'éducatons** au XIV^e siècle tel celui du chevalier de la tour Landry pour ses filles ou bien celui du *Mesnager de Paris*, écrit par un bourgeois pour sa femme de 15 ans. Ces mêmes traités indiquent aussi de façon précise l'**attitude et le code vestimentaire** à avoir en toute occasion...

Les **garçons**, quant à eux, peuvent devenir oblats (offerts) par leurs parents au **monastère** dès 7 ans ou être confiés à l'institution le temps de leur scolarité moyennant paiement, l'éducation passant pour excellente. En effet, même si au XV^e siècle, un semi d'écoles rurales s'implante en tous lieux, l'**enseignement primaire** pour tous les enfants reste très limité dans le temps (entre un an et un an et demi).

À la **campagne** ou en ville, les jeunes sont mis à contribution très tôt dès 7-8 ans pour aider leurs parents avant d'avoir, à 13-14 ans, de vraies responsabilités. 13 ans est également le moment d'entrer en **apprentissage** pour dix ans maximum. Les **fil de marchands et d'artisans**, plus favorisés, sont éduqués via des traités spécialisés. Les plus aisés ont l'occasion de **voyager** tels, au XV^e siècle, les fils des grands marchands normands, anglais et flamands, aux intérêts économiques communs.

La jeunesse dorée

Si dès le VII^e siècle, des **règles de bonne conduite** sont édictées à l'attention des jeunes moines, c'est au XIII^e siècle que sont mis par écrit les traités de bonnes manières, à destination des jeunes nobles. Ainsi les « **livres de contenance** » ou « **honneurs de la table** » énumèrent les gestes interdits, tant pour le jeune convive que pour le jeune page. Pour leur éducation, les petits aristocrates disposent également de **manuscrits enluminés** (alphabets, psautiers, livres d'heures) toutefois peu nombreux car coûteux.

Pour être accomplis, ils sont formés à la **chasse**, à l'escrime, aux **langues étrangères** mais aussi aux **stratégies du jeu d'échec** ainsi qu'à la « **science et art de danser** ».

Parallèlement à cette instruction, entre 10 et 12 ans, ils reçoivent en groupe **une éducation quasi militaire** développant l'esprit de compétition mais aussi de **protection mutuelle** qui leur servira sur les champs de bataille. Malgré tout la jeunesse demeure aux yeux de la société une **source de désordre** et ceci pour tous les niveaux sociaux. Les édiles tentent alors de trouver des solutions en créant des « **abbayes de jeunesse** » ou en organisant des compétitions, où les jeunes peuvent démontrer leur bravoure et surtout leur **joie de vivre** !